

## T A R I F S

Les tarifs et dispositions relatifs aux cours dispensés à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Lomme sont fixés comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

### ● POUR LES HABITANTS DE LOMME, LILLE ET HELLEMES

Sauf les classes d'éveils qui sont réservées aux Lommois.

EV	<b>COURS D'EVEIL</b> ( <i>danse ou musique</i> )	5,30 € par trimestre soit 15,90 € / an
CH	<b>CHANT CHORAL</b>	
FM	<b>FORMATION MUSICALE</b> ( <i>sans instrument</i> )	
AT	<b>ATELIERS</b>	

CODE FACTURE	TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	ENSEIGNEMENT MUSICAL	REDEVANCE INSTRUMENT	RI
		(Cours d'instrument, de technique vocale ou département jazz + cours de solfège)		
		ENSEIGNEMENT DE LA DANSE		
A	0 à 404	13,65 € par trimestre soit 40,95 € / an	18,20 € / an	RIA
B	405 à 444	17,15 € par trimestre soit 51,45 € / an	24,00 € / an	RIB
C	445 à 484	20,80 € par trimestre soit 62,40 € / an	26,35 € / an	RIC
D	485 à 524	21,00 € par trimestre soit 63,00 € / an	28,45 € / an	RID
E	525 à 569	22,85 € par trimestre soit 68,55 € / an	30,80 € / an	RIE
F	570 à 629	24,00 € par trimestre soit 72,00 € / an	34,25 € / an	RIF
G	630 à 709	24,90 € par trimestre soit 74,70 € / an	37,80 € / an	RIG
H	710 à 809	27,45 € par trimestre soit 82,35 € / an	40,40 € / an	RIH
I	810 à 929	28,45 € par trimestre soit 85,35 € / an	44,40 € / an	RII
J	930 à 1249	32,35 € par trimestre soit 97,05 € / an	50,65 € / an	RIJ
K	1250 à 1499	33,35 € par trimestre soit 100,05 € / an	51,70 € / an	RIK
L	1500 à 1999	34,10 € par trimestre soit 102,30 € / an	52,90 € / an	RIL
M	2000 à 2499	34,95 € par trimestre soit 104,85 € / an	54,00 € / an	RIM
N	2500 à 2999	35,60 € par trimestre soit 106,80 € / an	54,20 € / an	RIN
O	3000 et +	36,30 € par trimestre soit 108,90 € / an	56,45 € / an	RIO

### ● POUR LES EXTERIEURS HABITANT UNE COMMUNE CONVENTIONNEE

(CAPINGHEM ET BEAUCAMPS-LIGNY)

CC1	<b>SOLFEGE</b> ( <i>sans instrument</i> )	10,70 € par trimestre soit 32,10 € / an
CC2	<b>ENSEIGNEMENT MUSICAL</b> (Cours d'instrument ou de technique vocale + cours de solfège)  <b>ENSEIGNEMENT de la DANSE</b>	71,70 € par trimestre soit 215,10 € / an

### ● POUR LES EXTERIEURS

EXT1	<b>SOLFEGE</b> ( <i>sans instrument</i> )	56,45 € par trimestre soit 169,35 € / an
	TRANCHES DU QUOTIENT FAMILIAL	ENSEIGNEMENT MUSICAL (Cours d'instrument ou de technique vocale + cours de solfège)  ENSEIGNEMENT DE LA DANSE
EXT2	0 € à 569 €	112,85 € par trimestre soit 338,55 € / an
EXT3	570 € à 929 €	225,50 € par trimestre soit 676,50 € / an
EXT4	930 € et au delà	338,30 € par trimestre soit 1014,90 € / an

Monsieur le Maire est autorisé à négocier et signer les conventions éventuelles avec les communes avoisinantes ne disposant pas d'une école de musique et de danse, aux termes desquelles un certain nombre d'enfants de ces communes serait accepté à l'école de musique et de danse. La facturation serait faite à la commune signataire à charge pour elle de se faire rembourser auprès des parents d'élèves, l'inscription se ferait à l'école de musique et de danse. Les enfants des parents qui travaillent sur Lomme et déjà scolarisés dans la commune se voient appliquer le tarif lommois. Il en est de même pour les enfants qui participent aux associations musicales locales.